



	BASE	Option 1 - Facultative y compris Base)	
HOSPITALISATION & MATERNITE (médicale, chirurgicale et obstétricale/maternité)			
Frais de séjour conventionné	100% FR limité à 200% BR	100% FR limité à 300% BR	
Frais de séjour non conventionné	90% FR limité à 200% BR avec un minimum de 100%BR	90% FR limité à 300% BR avec un minimum de 100%BR	
Honoraires (anesthésie, chirurgie, réanimateur) (Praticiens OPTAM-CO)	100% FR limité à 200% BR	100% FR limité à 300% BR	
Honoraires (anesthésie, chirurgie, réanimateur) (Praticiens non OPTAM-CO)	100% FR limité à 150% BR	100% FR limité à 200% BR	
Chambre particulière (par jour)	45 €	60€	
Chambre ambulatoire (par jour)	30 €	30 €	
Frais de la personne accompagnant (enfant de moins de 16 ans)	30 €	30 €	
Forfait hospitalier	100% du forfait	100% du forfait	
MEDECINE COURANTE			
Consultations / visites généralistes (Praticiens OPTAM-CO)	100% BR	100% BR	
Consultations / visites generalistes (Fraticiens of TAM-CO) Consultations / visites généralistes (Praticiens non OPTAM-CO)	100% BR	100% BR	
Consultations / visites spécialistes / Radiologie (Praticiens OPTAM-CO)	100% BR	150% BR	
Consultations / visites spécialistes / Radiologie (Praticiens non OPTAM-CO)	100% BR	120% BR	
Actes techniques médicaux dispensés par le praticien (Praticiens OPTAM-CO)	100% BR	100% BR	
Actes techniques médicaux dispensés par le praticien (Praticiens non OPTAM-CO)	100% BR	100% BR	
Auxiliaire médicaux, analyses	100% BR	100% BR	
Transport	100% BR	100% BR	
Pharmacie remboursée : (autre que celle remboursée à 15% par la S.S.)	100% BR	100% BR	
Pharmacie remboursée : à 15% par la S.S	100% BR	100% BR	
DENTAIRE			
Soins dentaires	100% BR	100% BR	
Inlays - Onlays	125% BR	300% BR	
Prothèses dentaires prises en charge	125% BR	300% BR	
Prothèses dentaires non prises en charge	-	200 €	
Orthodontie remboursée	125% BR	200% BR	
Orthodontie non remboursée	-	200 €	
Implants dentaires (par dent) limité à 3/an/bénéficiaire	-	400 €	
Parodontologie, Vernis, Blanchiment, Curetage, Surfaçage, Greffe gingivale	-	150€ /an/bénéficiaire	

^{*} Sur justificatifs des frais réels engagés : Pour les médecins non adhérents au Contrat d'Accès aux Soins, la garantie est plafonnée à 200 % de la Base de Remboursement de la Sécurité Sociale.

OPTIQUE: pour être « responsable », le remboursement de votre complémentaire ne peut dépasser 150 € pour la monture.

Le remboursement d'une paire de lunettes est également limité à :

- 1 équipement tous les 2 ans pour un adulte,
- 1 équipement par an pour les enfants mineurs ou en cas de changement de la vue.

	BASE	Option Facultative (y compris Base)
OPTIQUE (Hors Monture)		
Verres unifocaux sphère comprise entre -6 et + 6 dioptries <u>et cylindre comprisentre -4 et + 4 dioptries</u> (la paire pour un verre la garantie est réduite de moitié)	50 €	125€
Verres unifocaux sphère en de hors de la zone -6 et + 6 dioptries <u>ou</u> cylindre en dehors de la zone -4 et + 4 dioptries (la paire pour un verre la garantie est réduite de moitié)	130 €	150 €
Verres multifocaux et progressifs (la paire, pour un verre, la garantie est réduite de moitié)	130€	200 €
Verres multifocaux ou progressifs sphéro-cylindrique dont la sphère est en dehors de la zone -8 à +8 dioptries et verres multifocaux ou progressifs sphériques dont la sphère est hors zone de -4 à + 4 dioptries (la paire, pour un verre, la garantie est réduite de moitié)	130 €	250 €
Lentilles, y compris jetables prises en charge ou non	100% BR + 50€ /an/bénéficiaire	100% BR + 120€ /an/bénéficiaire
Chirurgie de la myopie	-	100€ /an/bénéficiaire
OPTIQUE Monture		
Monture	70 €	100 €
	, , ,	,000
AUTRES GARANTIES		
PROTHESES MEDICALES		
Prothèses auditives, piles et entretien	100% BR	200€/oreille
Prothèses médicales et appareillage	100% BR	100% BR
CURE THERMALE Soins, transport et hébergement		150 €
ALLOCATION NAISSANCE	-	150€
ACTES ET SOINS NON PRIS EN CHARGE PAR LA SS		
Ostéopathe, Chiropracteur, Homéopathe, Acupuncteur, Etiopathe, Psychologue, Podologue		50€ /an/bénéficiaire
Vaccins non remboursés, Sevrage tabagique, Bilan nutritionnel, consultation diéteticien, Examen de mesure de la densité osseuse	-	60€ /an/bénéficiaire
Pharmacie prescrite non remboursée par la Sécurité sociale	-	20€ /an/bénéficiaire
Analyses, examens et radiologie prescrits non remboursés	-	20€ /an/bénéficiaire
Pilules contraceptives non prises en charge par la SS	-	20€ /an/bénéficiaire
Participation forfaitaire de 18€ pour les actes techniques médicaux lourds supérieurs à 120€	Frais rééls	Frais rééls

^{*} Sur justificatifs des frais réels engagés : Pour les médecins non adhérents au Contrat d'Accès aux Soins, la garantie est plafonnée à 200 % de la Base de Remboursement de la Sécurité Sociale.

Document non contractuel | Seule la notice d'information de l'assureur fait foi.

Comprendre vos garanties

- Frais réels (FR): montant facturé par le prestataire de santé.
 La somme des remboursements de la Sécurité sociale et de la complémentaire ne peut dépasser ce montant.
- Base de remboursement (BRSS) : tarif défini par la Sécurité sociale pour une prestation (ou un acte) sur la base duquel sont remboursées les prestations.
- Taux de remboursement : ce taux est appliqué par la Sécurité sociale sur la base de remboursement pour calculer le montant qu'elle vous rembourse.
- **Ticket modérateur (TM)**: reste à charge après remboursement de la Sécurité sociale, hors franchise et pénalité. Quasiment tous les TM sont maintenant pris en charge par votre complémentaire « responsable ».
- PASS et PMSS: ces deux plafonds sont régulièrement utilisés par les complémentaires pour définir le maximum d'une garantie. Ces plafonds étant revalorisés chaque année, cela permet de faire évoluer vos garanties par référence à ces indices.
- **Dépassements d'honoraires :** honoraires facturés par un professionnel de santé au-delà de la base de remboursement de la Sécurité sociale.
- OPTAM (Option Pratique Tarifaire Maîtrisée)/OPTAM CO (Option Pratique Tarifaire Maîtrisée Chirurgie et Obstétrique): la Sécurité sociale a proposé aux professions médicales pratiquant les dépassements d'honoraires une nouvelle convention au 01/01/2017 leur permettant de facturer librement dans le cadre d'une enveloppe de dépassements annualisée. A ce titre, les honoraires d'un médecin adhérent au « OPTAM/OPTAM CO » sont mieux remboursés (BR supérieure et meilleur remboursement de la complémentaire). Cette nouvelle convention permet de limiter le taux de dépassement d'honoraires et réduit le reste à charge des assurés.

Contacter votre service client





GRAS SAVOYE, Société de courtage d'assurance et de réassurance
Siège Social : Immeuble Quai 33, 33/34 quai de Dion-Bouton, CS 70001, 92814 Puteaux Cedex.
Tél : 01 41 43 50 00. Télécopie : 01 41 43 55 55. http://www.grassavoye.com.
Société par actions simplifiée au capital de 1 432 600 euros. 311 248 637 RCS Nanterre.
N° FR 61 311 248 637. Intermédiaire immatriculé à l'ORIAS sous le n° 07 001 707 (http://www.orias.fr).
Gras Savoye est soumis au contrôle de l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution)
4 Place de Budapest 75436 Paris Cedex 9. © GettyImages.com ; Antoine Meyssonnier - Gras Savoye Willis Towers Watson.
Tous droits réservés.